



21 Janvier 2021

Extension des mesures d'exonération de loyer aux mois de janvier et février 2021 pour les commerçants-locataires de la Régie Foncière toujours contraints à la fermeture

Le Collège des Bourgmestre et Echevins a approuvé ce matin de nouvelles mesures afin d'aider les commerçants de la Régie Foncière toujours contraints à la fermeture. La Régie Foncière de la Ville de Bruxelles, propriétaire du parc immobilier de la Ville de Bruxelles, apporte une nouvelle fois son aide à ses commerçants locataires touchés par la crise sanitaire et le maintien des mesures gouvernementales.

« Depuis près d'un an maintenant, nous sommes touchés par une crise sanitaire qui s'attaque à tous les secteurs. En tant qu'Echevine de la Régie Foncière, il me semblait indispensable de prolonger les mesures prises au mois de novembre dernier pour aider les locataires qui ne peuvent pas ouvrir leurs commerces et ainsi leur accorder l'exonération de loyer des mois de janvier et février 2021 » nous explique **Lydia Mutyebele**.

Pour rappel, la Ville de Bruxelles et sa Régie foncière avaient réagi, dès le début de la crise, en exonérant le loyer de ses commerçants locataires contraints à la fermeture : les mois d'avril et de mai pour les baux commerciaux et également celui de juin pour le secteur HORECA. En novembre 2020, suite à la décision du Conseil National de Sécurité de fermer une nouvelle fois les commerces HORECA et non essentiels, l'exonération totale des mois de novembre et de décembre avait été accordée.

Suite au maintien des mesures gouvernementales actuelles qui visent à limiter la propagation du virus, la Ville de Bruxelles et sa Régie foncière ont décidé d'étendre la mesure d'exonération prise le 12 novembre dernier, aux mois de janvier et février 2021 pour les locataires détenteurs de baux commerciaux de type HORECA, « métiers de contact » (coiffeurs, salons esthétiques, ...) et concessionnaires.

Pour plus d'information, les locataires commerçants de la Régie Foncière peuvent contacter le 02 279 41 05 ou par mail via Retail@brucity.be et les locataires résidentiels peuvent contacter la Régie via le 0800 14 689 ou par mail à covid.regie@brucity.be

Contact presse :

Géraldine Rademaker, Cabinet de Lydia Mutyebele, Echevine du Logement, du Patrimoine Public et de l'Égalité des chances – 0490 42 76 73 – Geraldine.Rademaker@brucity.be